

**AVENANT N° 1 A L'ACCORD RELATIF
A L'ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DU GROUPE**

Entre la Direction Générale de SAFRAN, représentée par Vincent MACKIE, Directeur des Affaires Sociales,
d'une part,

et les Organisations Syndicales suivantes, représentées par :

- pour la CFDT :

- Marc AUBAT

-

-

-

- pour la CFE-CGC :

- Patrick POTACEK

-

-

-

- pour la CGT :

- MONTUELLE Gérard

- CHAILLOU Hervé

-

-

- pour FO :

- David DI SOUZA

- Daniel BARBEROT

- Julien GRÉAN

- Julien LE PAPER

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

VA

JL

PREAMBULE

Suite à l'acquisition des activités de commandes de vol et d'actionnement de Collins Aerospace dont l'entité française est Goodrich Actuation Systems SAS, il est prévu son changement de dénomination dans les prochains mois. Ce changement n'étant pas encore intervenu, il convient de faire référence à la dénomination actuelle de l'entité : Goodrich Actuation Systems SAS.

Par conséquent, cette dénomination doit être mentionnée dans l'accord.

ARTICLE 1 – MISE A JOUR DE DENOMINATION

La dénomination « Safran Actuation Systems France » est remplacée par « Goodrich Actuation Systems SAS » dans les articles 2 et 4, ainsi que l'annexe n°1 de l'accord relatif à l'attribution d'une prime de partage de la valeur au sein du Groupe signé le 26 novembre 2025.

L'annexe n°1 est donc mise à jour dans le présent avenant.

ARTICLE 2 - ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

Les parties conviennent que le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa signature et est conclu pour une durée déterminée, suivant celle de l'accord initial.

Il cessera de produire ses effets à l'échéance de son terme.

ARTICLE 3 - PUBLICITE ET DEPOT DE L'ACCORD

Le présent accord sera, à l'initiative de la Direction Générale du Groupe, adressé à la Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS) sur support électronique et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au greffe du Conseil de Prud'hommes de Paris.

Le présent accord sera également publié sur la base de données nationale. Un exemplaire sera remis à chaque Organisation Syndicale représentative.

FA DB

JG

J.G. JLP

H.C. N

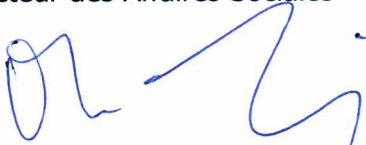
1/1

Fait à Paris, le 10/12/2025

Pour SAFRAN :

Vincent MACKIE

Directeur des Affaires Sociales



Pour les Organisations Syndicales :

- CFDT: Marc AUBAY



- CFE-CGC: Patrick POTACHEK

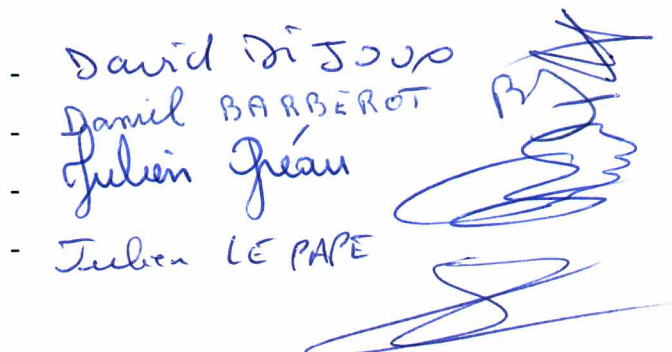


- CGT : MONTUELLE Gérard
CHAILLON Hervé



- FO :

- David DI JOJO
- Daniel BARBEROT
- Julien JEAN
- Julien LE PAPE



ANNEXE 1

- Safran SA
 - Safran Additive Manufacturing Campus
 - Safran Ceramics
- Safran Aircraft Engines
 - Airfoils Advanced Solutions
 - Safran Aero Composite
- Safran Aerosystems SAS
 - Aerospace&Defense Oxygen Systems
- Safran Cabin France
- Safran Electrical & Power
 - Safran Electrical Components
 - Safran Engineering Services
 - Safran Electrical & Power Chatou
 - Safran Electrical & Power Conflans
- Safran Electronics & Defense
 - Asterios Technologies
 - Goodrich Actuation Systems SAS
 - Safran. AI
 - Safran Data Systems
 - Safran Electronics & Defense Beacons SAS
 - Safran Reosc
 - Safran Spacecraft Propulsion
 - Safran Trusted 4D SAS
- Safran Helicopter Engines
 - Safran Power Units
- Safran Landing Systems
 - Safran Filtration Systems
 - Safran Landing Systems Services Dinard
- Safran Nacelles
- Safran Seats
- Safran Test Cells France
- Safran Transmission Systems
- Safran Ventilation Systems

17

J. G

MA DB
JLP
H.C. RP